



Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025
--	--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 16 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents22

Nombre de conseillers votants28

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, Mme Sylvie QUENEAU, M. Patrice GARNIER, Mme Nathalie BERTON et M. Alain BERTRAM, Adjoint,

Mme Dominique GENTY, Mme Odette KELLOGG, Mme Myriam BARTHELEMY, Mme Maryse ROUSSEAU, Mme Conny FAZILLEAU VAN DER SMISSEN, M. Éric DELHOMMAIS, Mme Madalena AFONSO, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, M. Thomas WOJCIK, Mme Aurélie PROUIN, M. Jean-François LEBOURG, M. Jacques TOUPIN, M. Guisepe PETITTO, Mme Nora ZENATI et M. Marc DENISE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Jean-Pierre PAUL, M. Didier DAVID, M. Edouard ROSSI, M. Pascal SIMON, M. Sébastien HARAUULT, M. Maxime FUSEAU et M. Simon CADOREL

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Pierre PAUL	à Mme Sylvie QUENEAU
M. Didier DAVID	à Mme Nathalie BERTON
M. Edouard ROSSI	à M. Alain BERTRAM
M. Sébastien HARAUULT	à Mme Aurélie PROUIN
M. Maxime FUSEAU	à M. Jean-François LEBOURG
M. Simon CADOREL	à M. Jean-Christophe GASSOT

Secrétaire de séance : M. Patrice GARNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 en donnant lecture de l'ordre du jour :

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FINANCES LOCALES

1. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations

FONCTION PUBLIQUE

2. Ressources humaines – Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre-et-Loire

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – CULTURE – SPORT – JEUNESSE

3. Convention dans le cadre de l'extension du portail famille du service petite enfance – enfance- jeunesse et du logiciel associé

QUESTIONS DIVERSES

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal, à savoir :

N°	Date Décision	Désignation décision
dec-2025-019	17/03/2025	Attribution d'une concession dans le cimetière communal d'Esvres-sur-Indre à Monsieur Nicolas FERRU – M-105
dec-2025-020	17/03/2025	Attribution d'une concession dans le cimetière communal d'Esvres-sur-Indre à Madame TORTAY épouse GIOVANETTI Sylvie – M-92
dec-2025-021	20/03/2025	Conclusion d'un contrat d'hébergement et de maintenance pour le logiciel LOGIPOLWEB de la police municipale avec la société AGELID
dec-2025-022	24/03/2025	Conclusion d'un contrat pour la maintenance et l'assistance à l'utilisation du logiciel de gestion des administrés
dec-2025-023	16/04/2025	Signature d'un bail commercial – local commercial 4bis place Georges Lhermite 37320 Esvres-sur-Indre avec l'entreprise individuelle POOPY TATOO représentée par Mme Claire GALLOT (LAUNAY)
dec-2025-024	02/04/2025	Conclusion d'un marché de travaux pour la création de tranchées drainantes et requalification du chemin de la Baudellière
dec-2025-025	02/04/2025	Conclusion de la consultation pour la fourniture, la pose et l'entretien d'un compteur vélos permanent sur la voie verte qui relie le hameau de La Huaudière au plateau sportif d'Esvres-sur-Indre
dec-2025-026	10/04/2025	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal d'Esvres-sur-Indre à Madame LACUVE Denise – C-107
dec-2025-027	10/04/2025	Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal d'Esvres-sur-Indre à Madame LACUVE Denise, épouse du concessionnaire – C-110
dec-2025-028	08/04/2025	Conclusion d'un marché de travaux pour la requalification de la rue Paul Cocteau – Hameau de Champgault

M. Guiseppe PETITTO demande des explications sur la nature des travaux prévus rue Paul Cocteau et sur le budget alloué à cette opération.

M. Jean-Christophe GASSOT explique qu'il s'agit d'une réfection complète de la voirie et du réseau pluvial dans le respect de l'enveloppe budgétaire prévue.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

FINANCES LOCALES

1. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations

Débat :

Après les explications de Mme Sylvie QUENEAU, M. Jean-Christophe GASSOT rappelle que, dans le cadre de l'article L2131-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux membres de l'exécutif des associations ne doivent pas participer au vote.

Délibération :

Vu l'avis de la commission Vie associative, Sports, Culture des 19 février, 8 mars et 9 avril 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter la subvention, conformément à l'exposé de Madame Sylvie QUENEAU, Adjointe Déléguée au monde associatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote :

- ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE

1. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000€** à l'**Association Les Amis des Sablons**
2. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500€** à l'**Aube Sportive**
3. A l'unanimité (27 votants) une subvention de fonctionnement de **1 000€** à l'**Association Jeun'S**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CADOREL Simon ne participe pas à ce vote
4. A l'unanimité (27 votants) une subvention de fonctionnement de **800€** au **Club de Badminton Esvrien**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur WOJCIK Thomas ne participe pas à ce vote
5. A l'unanimité (27 votants) une subvention d'investissement de **647,62€** au **Club de Badminton Esvrien**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur WOJCIK Thomas ne participe pas à ce vote
6. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 400€** au **Club d'Escalade d'Esvres**
7. A l'unanimité une subvention d'investissement de **1 171,80€** au **Club d'Escalade d'Esvres**
8. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **2 000€** au **Comité de Jumelage**
9. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 500€** à **Esvres Judo Club**
10. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **3 500€** à **Esvres « N » ments**
11. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **356,31€** à **Esvres « N » ments**
12. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **1 800€** à **Esvres Volley-ball**
13. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **7 500€** à **Evretz**
14. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **400€** à **Gymnastique féminine Volontaire**
15. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **200€** à **Gymnastique féminine Volontaire**
16. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **5 500€** à **Gymnastique Sportive d'Esvres**
17. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500€** à la **Maison des Talents**
18. A l'unanimité (27 votants) une subvention de fonctionnement de **1 000€** à **Objectif Images**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur TOUPIN Jacques ne participe pas à ce vote
19. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500€** à **Rugby Club Esvres**
20. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500€** à **Tennis Club d'Esvres**
21. A l'unanimité (27 votants) une subvention de fonctionnement de **550€** au **Tennis de table**
En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GARNIER Patrice ne participe pas à ce vote

22. A l'unanimité (27 votants) une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **250€** au **Tennis de table**

En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GARNIER Patrice ne participe pas à ce vote

23. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500€** à l'**Union Musicale**

24. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **12 000€** à l'**Ecole de Musique**

- **ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**

25. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **780€** à la **SHOT**

26. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **400€** au **Syndicat des Marchés de Touraine**

Les crédits pour les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles de fonctionnement sont inscrits à l'article 65748 fonction 024.

Les crédits pour les subventions d'investissement sont inscrits à l'article 20421 fonction 024.

FONCTION PUBLIQUE

2. Ressources humaines – Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre-et-Loire

Débat :

Après l'exposé de Mme Josiane LE BRONEC et en l'absence de question, M. Jean-Christophe GASSOT présente la délibération au vote.

Délibération :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Indre-et-Loire exerce :

1° Des missions obligatoires générales concernant le personnel de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés, qui donnent lieu à une cotisation obligatoire ;

2° Des missions particulières concernant le personnel des collectivités et établissements publics affiliés, qui donnent lieu à une cotisation additionnelle ;

3° Des missions complémentaires facultatives concernant le personnel des collectivités et établissements publics, réalisées dans des conditions fixées par convention.

Dans ce cadre, et afin de simplifier les démarches administratives pour les collectivités et établissements publics affiliés, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de regrouper l'ensemble des missions complémentaires facultatives proposées par le Pôle Emploi public au sein d'une convention unique d'adhésion.

Cette convention unique d'adhésion est jointe en annexe à la présente délibération.

La signature de cette convention permet l'accès aux missions suivantes :

- Assistance au recrutement d'un agent
- Intérim territorial
- Tutorat et accompagnement à la prise de poste
- Accompagnement à la réalisation du plan de formation
- Accompagnement d'une démarche GPEEC
- Accompagnement aux mobilités et conseil en évolution professionnelle

Chaque mission proposée fait l'objet d'une annexe au présent document, qui précise les conditions particulières de réalisation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion d'Indre-et-Loire n° 24 du 26 novembre 2024 approuvant les termes de la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de gestion de l'Indre et Loire,

Vu la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi public du Centre de gestion d'Indre et Loire,

Vu les conditions générales annexées de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que l'accès de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre et Loire en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention cadre »,

Considérant, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Considérant que les conventions qui sont désormais couvertes par cette convention cadre, et qui sont actuellement en vigueur, seront abrogées dès l'adhésion à ladite convention cadre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et une abstention :

- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire ci-annexée.
- **AUTORISE** le Maire à signer le document cadre ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – CULTURE – SPORT – JEUNESSE

3. Convention dans le cadre de l'extension du portail famille du service petite enfance – enfance-jeunesse et du logiciel associé

Débat :

Après l'exposé de Mme Josiane LE BRONEC, Mme Madalena AFONSO demande si une procédure est prévue dans le cas où des parents n'ont pas accès à Internet.

Mme Josiane LE BRONEC précise que le traitement téléphonique ou le passage en mairie sera toujours possible.

Délibération :

Madame LE BRONEC, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

La délégation de service public (DSP) confiée à la société CONVIVIO pour la fourniture des repas de la restauration scolaire communale, des goûters de l'accueil de loisirs sans hébergement et des repas lors des vacances scolaires arrive à échéance le 31 août 2025.

La commune d'Esvres sur Indre s'oriente vers un nouveau mode de gestion de ce service par un marché Public à Procédure Adaptée (MAPA).

Dans ce cadre, la Commune d'Esvres sur Indre souhaite reprendre la facturation des repas aux familles et doit donc s'équiper d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire.

Touraine Vallée de l'Indre est équipé d'un outil qui propose un module « restauration scolaire ». En effet, elle a conclu un marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance d'un logiciel full web de gestion des activités Petite Enfance, Enfance, Jeunesse incluant le Portail Famille avec l'entreprise ABELIUM Collectivités.

Afin de simplifier les démarches des familles en utilisant le même outil, il est proposé à l'établissement gestionnaire, La Commune, de conventionner avec Touraine Vallée de l'Indre pour accéder au logiciel de la communauté de communes.

Pour en bénéficier ils devront se rattacher à la base de données communes à tous, « Domino » administrée par Touraine Vallée de l'Indre.

Touraine Vallée de l'Indre ayant à sa charge le portail famille, la gestion des comptes et l'hébergement des données, cela implique une gestion de l'ensemble des familles du territoire pour le compte des communes. De plus, elle sera également support d'aide sur le logiciel. En contrepartie il sera facturé à la commune des frais de gestion.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** la convention dans le cadre de l'extension du portail famille du service petite enfance – enfance – jeunesse et du logiciel associé
- **AUTORISE** la signature d'une convention entre la Communauté de Commune Touraine Vallée de l'Indre et la Commune d'Esvres sur Indre, annexée à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les informations suivantes :

- Aire de camping-car : M. Jean-Christophe GASSOT indique qu'une recette de 9 euros revient à la commune par camping-car auquel il convient d'ajouter la taxe de séjour. M. Jean-Christophe GASSOT fait part de la pose d'une sanisette permettant ainsi aux vans de profiter de cette installation et de la végétalisation en cours.
M. Guiseppe PETITTO interroge sur les modalités de stationnement sur la commune. M. Jean-Christophe GASSOT répond qu'un arrêté définissant les conditions de stationnement sur la commune est en cours de rédaction. Le stationnement sera interdit de nuit en dehors de l'aire de camping-car.
- Piste cyclable de Port Joie : M. Jean-Christophe GASSOT illustre l'avancée des travaux par des photographies.
- Baudellière : M. Jean-Christophe GASSOT fait part au conseil municipal de l'avancée des travaux en illustrant ses propos par des photographies.
- Rock In Tours : un Festival Rock est prévu du vendredi 25 avril au dimanche 27 avril à la salle des fêtes.
- Plantation de l'arbre de la Libération : un **ginkgo biloba**, surnommé "l'arbre aux mille écus" sera planté à l'aire de jeux à l'occasion des 80 ans de la Libération en présence d'une délégation d'élèves du collège Georges Brassens le mardi 29 avril à 10h00.

- Journée du Souvenir des Déportés : une cérémonie est prévue le dimanche 27 avril à 11h00.
- Association les Petits Bouchons : les Petits Bouchons fêtent leurs 20 ans samedi 26 avril à 11h00 à la Pommeraye.
- M. Jean-Christophe GASSOT adresse ses remerciements à Mme Dominique GENTY dont les efforts ont permis l'implantation d'un nouveau commerçant à savoir un salon de tatouage (Poopy Tadoo) au 4 bis place Georges Lhermite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Fait à Esvres-sur-Indre, le 29/04/2025

Le secrétaire de séance
Patrice GARNIER



Le Maire
Jean-Christophe GASSOT

